



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tarifs réduits

Question écrite n° 94147

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les conditions d'attribution de la carte familles nombreuses de la SNCF pour les parents séparés. Actuellement seul un parent peut y prétendre, et le Défenseur des droits dénonce cette injustice dans son rapport annuel d'activité 2015. Il recommande de modifier les critères d'attribution de la carte pour permettre sa délivrance aux parents séparés ou divorcés et aux familles recomposées, dès lors que les deux parents assument la charge effective de leurs enfants. Il souhaite savoir s'il entend suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94147

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2016](#), page 2138

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)